



Convocation :..... 17.06.2025
Affichage :..... 17.06.2025

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025 À 18H00

N° 2025/12

Objet : Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'IUT de Toulouse – site de Castres

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

MM. Arnaud BOUSQUET, Xavier AZAÏS, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

Secrétaire :

Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n°2025/12**Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'IUT de Toulouse – site de Castres**

Le Président ayant exposé,

Depuis 2012, le Syndicat mixte et l'IUT de Toulouse – site de Castres, définissent les objectifs de développement de l'offre de formation et de recherche sur le site Castres-Mazamet et leurs engagements respectifs, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Cette convention est pluriannuelle, sous réserve des engagements financiers du Syndicat mixte pris annuellement après le vote par celui-ci de son budget ; elle peut faire l'objet d'avenants pour l'actualiser ou la préciser.

La participation annuelle est versée sur appel de fonds.

Pour les années universitaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, le montant de la participation s'élève à 170 500 €/an, à savoir :

Salaires :	147 000 €
Déplacements :	10 000 €
Trois thèses à 4 500 € :	<u>13 500 €</u>
	170 500 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

-approuve le projet de Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'IUT de Toulouse -site de Castres, joint en annexe à la présente délibération,

-approuve le montant de la participation de 170 500 € pour l'année universitaire 2024-2025,

-autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires en vue de signer cette convention et effectuer le règlement de l'année 2024-2025 sur appel de fonds,

-dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2025 du Syndicat mixte, chapitre 65, compte 657381.

Fait et délibéré à Castres, le 26 juin 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,



Arnaud BOUSQUET